



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Jeudi 29 juillet 2021

[Rapport Duron] L'Alliance des Mobilités du CNPA propose un appel à projets de 200 M€ pour les nouvelles mobilités dans les territoires

L'Alliance des Mobilités, 19^{ème} branche du CNPA, qui représente les entreprises des nouvelles mobilités en France (covoiturage, autopartage, vélos, trottinettes et scooters partagés, parkings intelligents), a pris connaissance du rapport de Philippe Duron sur l'évolution du modèle économique des transports collectifs remis au Ministre des Transports le 13 juillet dernier. En complément des recommandations de la mission Duron sur l'optimisation de l'offre de transports en commun par les Autorités organisatrices de la Mobilité, l'Alliance des Mobilités propose de mettre en place un appel à projets de 200M€ pour leur permettre de développer les nouvelles mobilités sur leur territoire. Cet appel à projets sera présenté au Ministre des Transports dans le cadre de France Relance et en vue d'une intégration dans le prochain Projet de Loi de Finances.

Faire face à la crise de la COVID-19 et faire des transports en commun le bras armé de la transition énergétique des territoires grâce à un modèle économique assaini et renforcé, tel est l'objectif du rapport Duron remis à Jean-Baptiste Debbari le 13 juillet 2021. Au-delà des recommandations sur les transports en commun, l'Alliance des Mobilités souhaite promouvoir le rôle des nouvelles mobilités dans cette transition économique et écologique du secteur.

Soutenir financièrement les Autorités Organisatrices des Mobilités

La crise sanitaire impacte durablement le modèle économique des AOM, qui était déjà fortement dégradé au regard de la chute drastique du ratio de couverture des dépenses par les recettes (R/D). En effet, en plus de voir la baisse des recettes billettiques évaluées à 30% par le GART¹, les employeurs ayant eu recours au chômage partiel ont diminué leurs contributions au versement mobilité. Ce phénomène représente une baisse de 5,1% du versement mobilité représentant 469 M€².

¹ Enquête menée par le GART, en coordination avec la Mission Duron, auprès de ses adhérents depuis janvier 2021 (178 AOM et 13 AOM régionales). 102 AOM ont répondu à l'enquête dont une région (Réunion).

² Rapport Duron, juillet 2021, page 33

Afin d'éviter aux AOM de devoir faire un choix entre la préservation ou non de leur réseau de transport existant et le maintien ou non des projets innovants de développement des nouvelles mobilités, l'Alliance des Mobilités propose un mécanisme de soutien financier par Appel à Projets (AAP). **Cet AAP propose aux AOM un co-financement par l'Etat à hauteur de 50% de leurs investissements dans des projets de covoiturage, d'autopartage, de déploiement d'engins en freefloating ou de bornes de recharge.** Doté de 200 millions d'euros, il pourrait financer des projets auprès de 100 AOM.

Après plusieurs années d'investissements privés dans leurs technologies et leurs équipes, les nouvelles mobilités sont désormais reconnues, tant par leurs utilisateurs que par les AOM des principales métropoles françaises qui se sont saisies de leurs offres. L'enjeu désormais est de passer à l'échelle d'une mobilité de masse. Pour cela, les investissements publics doivent être orientés non plus sur le financement d'applications ou de technologies - elles existent déjà - mais vers le soutien à l'usage pour changer massivement les comportements.

L'Appel à Projets Nouvelles Mobilités propose donc de **capitaliser sur les applications et technologies existantes ayant déjà fait leurs preuves et d'orienter les investissements publics vers l'usage :**

- Subventionnement des trajets de covoiturage courte distance et communication associée ;
- Construction de voie dédiées au covoiturage et communication associée ;
- Déploiement de services d'autopartage dans les villes moyennes ou rurales ;
- Déploiement dans les villes moyennes de scooters électriques partagés, de trottinettes électriques partagées et communication associée ;
- Installation de bornes de recharges dans les parkings partagés vacants.

Le transport en commun ne peut pas être l'unique réponse

Pour consolider le modèle économique des AOM, le rapport Duron propose de passer par l'optimisation de l'offre de transport public et le levier de la tarification afin d'améliorer le ratio Recettes/Dépenses (R/D). Mais **l'unique logique des transports en commun n'est pas en mesure de consolider le modèle économique des AOM et d'assurer la transition écologique.**

À titre d'exemple, le redéploiement des lignes de zones denses sur les axes périphérie-centre (recommandation 10), semble avoir peu d'incidence sur l'amélioration du ratio R/D de l'AOM. En effet, à la différence d'une ligne de centre ville fréquentée où les recettes couvrent suffisamment les dépenses, il n'est pas certain que la ligne périphérie-centre ait la même efficacité économique. Pour que l'opération ait un impact positif sur le R/D, la ligne périphérie-centre devrait en effet :

- être positionnée sur un axe à haut niveau de flux de véhicules où le potentiel de report de la voiture individuelle vers le transport en commun est élevé
- être plus attractive que la voiture individuelle : plus rapide, moins coûteuse et permettre autant de flexibilité à l'utilisateur.

Or la réalité de la typologie des territoires et des choix de mobilité des navetteurs montrent que la théorie ne se confirme pas dans la grande majorité des cas.

Les nouvelles mobilités en complémentarité pour sortir de l'impasse

La consolidation du modèle économique des AOM en maintenant un haut niveau de service passe en réalité par la complémentarité de l'offre de transports publics avec les nouvelles mobilités.

Si effectivement, les lignes de bus ne permettent pas d'améliorer le ratio R/D en périphérie, le covoiturage et l'autopartage sont des solutions efficaces pour le faire. **Le coût de la création d'un réseau de covoiturage sur tout un territoire constitue un effort budgétaire indolore** en comparaison avec le budget transport d'une AOM desservant plus de 100 000 habitants. **Avec un réseau de covoiturage bien constitué sur les trajets domicile-travail et un parc de véhicules en autopartage correctement dimensionné, l'AOM peut aisément améliorer sa desserte en périphérie tout en réduisant ses coûts.**

De la même manière, **la diminution de la fréquence de passage d'une ligne de centre ville en zone dense peut être équilibrée par un service de scooters et/ou de trottinettes électriques en freefloating, en complément de la marche et du vélo.**

La solution à la consolidation du modèle économique des AOM se trouve donc dans la complémentarité des modes, et la multimodalité nouvelles mobilités / transport en commun. Dans cette équation, **les nouvelles mobilités parviennent autant à réduire les dépenses qu'à maintenir et développer l'offre de mobilité**, améliorant ainsi le ratio R/D.

« L'Appel à Projets Nouvelles Mobilités portée par l'Alliance des Mobilités vise à déployer rapidement des solutions qui fonctionnent auprès de 100 AOM, en développant l'offre de mobilité tout en réduisant les coûts, assurant une meilleure résilience économique aux AOM. En cela, nous souhaitons qu'il soit un élément essentiel du Plan de Relance de l'Etat vers les AOM. » déclare Julien Honnart, Co-Président de l'Alliance des Mobilités et Président de Klaxit.

À propos de l'Alliance des Mobilités

L'Alliance des Mobilités, 19ème métier du CNPA, fédère et représente l'ensemble des entrepreneurs de la mobilité et de l'automobile qui mettent l'innovation au service de la mobilité des citoyens d'une part, mais également au service de la digitalisation des métiers historiques de l'automobile d'autre part. L'Alliance des Mobilités rassemble aujourd'hui près de 90 entreprises de l'automobile et de la mobilité, jeunes pousses comme licornes.